ASSEMBLÉE NATIONALE

17 mai 2023

PROGRAMMATION MILITAIRE POUR LES ANNÉES 2024 À 2030 ET PORTANT DIVERSES DISPOSITIONS INTÉRESSANT LA DÉFENSE - (N° 1234)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N o 775

présenté par Mme Thillaye

ARTICLE 33

I. – À l'alinéa 2, substituer aux mots :

« et pour les »,

les mots:

«, de répondre aux »

II. – En conséquence, supprimer la seconde occurrence des mots :

« aux seules fins ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.